



communiqué

No: 89
No.:

LIBRARY/BIBLIOTHÈQUE

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 12 OCTOBRE 1978

SIGNATURE D'UN ACCORD AÉRIEN ENTRE LE CANADA ET HAÏTI

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, et le Ministre des Transports, l'honorable Otto Lang, annoncent la signature aujourd'hui à Ottawa d'un accord de transport aérien entre le Canada et Haïti. L'honorable Don Jamieson a signé au nom du gouvernement du Canada et Son Excellence M. Philippe Cantave, Ambassadeur d'Haïti au Canada, a fait de même au nom du gouvernement d'Haïti.

Aux termes de l'accord, Air Canada est autorisé à exploiter un service aérien régulier au départ de tout point au Canada à destination de Port-au-Prince et a le droit de prendre à son bord des passagers à Port-au-Prince à destination d'un point au-delà que nommera le Canada et d'un autre point dans les Caraïbes qui reste à déterminer. Pour sa part, la ligne aérienne désignée d'Haïti est autorisée à desservir Montréal au départ de tout point en Haïti via un point dans les Caraïbes que nommera Haïti et un point aux Etats-Unis qui reste à déterminer. La compagnie aérienne haïtienne aura le droit de prendre des passagers au point intermédiaire dans les Caraïbes à destination de Montréal et pourra desservir un point aux Etats-Unis avec droit de transit.

Air Canada commencera à assurer le service hebdomadaire entre Mirabel et Port-au-Prince le 29 octobre prochain.